

<u>Département d'Ille et Vilaine</u> <u>Mairie de Saint-Senoux</u> <u>(35580)</u>	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SENOUX
<u>MEMBRES</u> En exercice : 12 Présents : 10 Votants : 11 Pouvoir : 1 <u>DATES</u> Convoc. : 10/12/19 Affich. : 10/12/19	Séance du 16 décembre 2019 L'an deux mil dix-neuf, le seize décembre, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CORMIER, Le Maire. <u>Présents</u> : Mmes Danièle MEREL, Cécile AVRIL (arrivée à partir de la délibération 99.19), Hélène GUILLARD, Roseline MAHE, MM Jean-Pierre CORMIER, Jean CAPITAINE, Patrice PROVOST, David GUILLORET, Vincent SEVELLEC, Philippe LEPRINCE <u>Absents excusés</u> : Mme Nadia ZAID, Mme Géraldine DUBOURG (procuration à M. Jean-Pierre CORMIER) Mme Hélène GUILLARD a été élue secrétaire de séance.

➤ **96.19 Approbation du compte rendu du conseil du 25 novembre 2019**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2019.

➤ **97.19 Finances – Fonds de concours VHBC**

Le Conseil communautaire valide annuellement le montant de la dotation de solidarité intercommunale. Afin de garantir les ressources des communes et conformément au pacte financier voté en février 2016 par la communauté de communes, des fonds de concours d'équilibre sont votés. Les fonds de concours de lissage 2019 seront versés à hauteur de 50 % des dépenses de chaque équipement en fonctionnement ou investissement dans la limite du montant de reversement attribué à chaque commune.

Pour le versement de ce fonds, la commune doit justifier d'au moins 152 020 € de dépenses d'investissement et de fonctionnement comme suit pour la commune de Saint-Senoux :

Communes	Montant Fonds de concours de lissage	Objet de la dépense	Fonctionnement / Investissement	Montant prévisionnel des dépenses TTC	Montant du fonds de concours à verser	
BAULON	39 169 €	Entretien des bâtiments publics	F	32 000,00 €	39 169 €	
		Entretien de la voirie		50 000,00 €		
		Maintenance des bâtiments communaux		15 000,00 €		
BOURG-DES-COMPTES	35 645 €	Acquisition de cellules destinées à la médecine générale	I	631 067,38 €	35 645 €	
GOVEN	71 863 €	Entretien et réparations : bâtiments communaux	F	12 963,94 €	20 261 €	
		Maintenance : bâtiments et aires de jeux		45 210,36 €		
		Vitrine murale Restaurant scolaire		4 878,54 €		
		Rail pour rideau de scène Espace des Lavandière			12 786,00 €	
		Bac de réception de tyrolienne Parc de la Licouasière			3 204,36 €	
		Alarme incendie Espace des Lavandières	I	4 703,57 €	51 602 €	
		Travaux de voirie Impasse du Plessix		3 643,20 €		
		Matériel de sécurité incendie multi-bâtiments		3 647,31 €		
		Matériels service Technique		2 717,44 €		
		Volets roulants Vestiaires sportifs		1 121,04 €		
		1 épareuse service technique		62 160,00 €		
		3 tables pique-nique et 2 corbeilles Parc de la Licouasière		3 076,20 €		
Enseigne "Le Crocq Saveurs" Restaurant municipal	1 266,00 €					
GUICHEN	274 692 €	Extension du groupe scolaire Les Callunes	I	921 847,82 €	274 692 €	
GUIGNEN	57 650 €	Construction d'un groupe scolaire	I	5 324 054,00 €	57 650 €	
LASSY	88 585 €	Entretien de voirie	F	14 814,06 €	46 930 €	
		Maintenance bâtiments		11 146,89 €		
		Eau et assainissement		7 238,15 €		
		Electricité		51 283,21 €		
		Fourniture d'entretien et personnel d'entretien		42 896,46 €		
Etude pour la maintenance de la STEP			11 680,47 €			
		Travaux de voirie	I	83 308,98 €	41 654 €	
SAINT-SENOUX	76 010 €	Entretien et réparations : bâtiments communaux	F	11 353,51 €	8 307 €	
		Entretien et réparations voirie		12 254,10 €		
		Maintenance		20 592,54 €		
		Charges de personnel Entretien bâtiment et maintenance			46 997,06 €	
		Travaux Boulangerie			74 629,22 €	
		Matériel et outillage			1 692,16 €	
		Glenmor : Agencement	I	1 500,00 €	67 702 €	
		Glenmor : Construction		16 092,00 €		
		Mobilier		492,20 €		
Autres immobilisations	3 296,79 €					
SOUS TOTAL FONCTIONNEMENT					114 667 €	
SOUS TOTAL INVESTISSEMENT					528 945 €	
TOTAL					643 612 €	

Le conseil municipal est appelé à accepter le fonds de concours d'équilibre pour un montant de 76 010€, valider le plan de financement et à autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette somme à Vallons Haute Bretagne Communauté.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** le plan de financement,
- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter le fonds de concours d'équilibre à Vallons haute Bretagne Communauté.

➤ 98.19 Urbanisme – Déclaration Intention d'Aliéner WB 109 et WB 113

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis au Droit de Préemption Urbain transmise par Me Guillaume de POULPIQUET, notaire à Guichen.

Elle concerne le bien situé 2 rue du sabotier, parcelle cadastrée WB 109 et WB 113, d'une superficie totale respective de 830 m² et 214 m².

Monsieur le Maire rappelle à Me Guillaume de POULPIQUET qu'il devra demander la mise en conformité des rejets au réseau des eaux usées et pluviales.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DECIDER** de ne pas user de son droit de préemption urbain pour le bien situé 2 rue du sabotier, parcelle cadastrée WB 109 et WB 113

➤ **99.19 Affaires financières – Répartition des recettes des amendes de police – Travaux d'aménagement liés à la sécurité routière.**

Dans le cadre de la répartition des recettes des amendes de police, Monsieur le Maire propose de solliciter la dotation 2019 programme 2020 pour des travaux de sécurité routière, concernant l'aménagement de la sécurité route du halage.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite aux chutes de pierres à répétition sur la voie VC n°2, un arrêté de fermeture de la route a été pris. Les propriétaires des parcelles impactés ont été informés et des prises d'informations auprès du département et de la région sont en cours.

Pour rappel, la fermeture impacte la desserte des habitants du secteur mais également la continuité du chemin de halage. Une solution se doit donc d'être recherchée au plus vite.

Les travaux à entreprendre pourraient être important pour les propriétaires. C'est dans ce sens que Mr le Maire souhaiterait solliciter le département pour apporter son aide au travers de la répartition des amendes de police. La région sera sollicitée sur ce dossier pour accompagner les propriétaires financièrement sur ce dossier.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention provenant de la répartition des amendes de police pour l'aménagement de la route du Hallage et conditionner la réalisation de cette opération dans le contexte financier actuel de la commune, au montant du reste à charge, la commune se voulant être avant tout, un facilitateur dans ce dossier, afin de trouver une solution permettant de rendre la circulation possible sur cette voie.

➤ **100.19 Affaires financières – Indemnité versée au Trésorier**

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Par délibération 68-18 Monsieur le Maire sollicitait le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil, au taux de 50% jusqu'à la fin du mandat. Cette indemnité était attribuée à Monsieur Gilles RAMOND, Receveur Municipal.

Il convient d'attribuer cette indemnité au prorata temporis des receveurs ayant occupé cette fonction pour cet exercice et ceux à suivre.

Après délibération et à la majorité (1 abstention, 1 contre), le conseil municipal décide :

- **EMETTRE** un avis favorable

➤ **101.19 Demande de participation collège privé Saint-Joseph – Mairie de Guignen**

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de la commune de Guignen reçu le 11 décembre courant pour contribuer au fonctionnement de la restauration du collège privé Saint-joseph accueillant une ou plusieurs familles de notre commune.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'EMETTRE** un avis défavorable

➤ **102.19 Finance – Budget communal 2019- Décision modificative**

Monsieur le Maire propose, un virement de crédit de 10000.00€ de l'article « 022 Dépenses imprévues » (Fonctionnement) vers le chapitre 65 au compte « 657341 Communes membres » afin de faire pouvoir honorer la participation 2019 de la commune à l'animation enfance jeunesse de Bourg des Comptes.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'ADOPTER** cette proposition

La séance est close à 21h00

Prochaine réunion de Conseil le 30/01/20 à 19h30